

LA MRC DE CHARLEVOIX OCTROIE 100 000 \$ POUR L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE ENTREPRISE SUR SON TERRITOIRE

Baie-Saint-Paul, le 10 août 2022 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix a procédé à l'octroi d'une aide financière non remboursable d'un montant total de 100 000 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

MEDI-REV

MEDI-REV, nouvelle entreprise située à Baie-Saint-Paul, est une manufacture d'équipements de protection individuels spécialisée dans la fabrication de respirateurs N95 certifiés par Santé Canada et CSA. Les produits sécuritaires et confortables sont conçus pour la protection des citoyens et travailleurs de la santé humaine et animale. Les équipements de protection individuels produits seront généralement vendus par l'entremise de distributeurs nationaux déjà bien établis et directement au grand public par le biais de sites web ainsi que par différents canaux de distribution B2b (Business-to-Business) et B2c (Business-to-Customer). La vision de cette entreprise est la mise en place d'une production hautement robotisée qui se fera selon les plus hauts standards de qualité et surpasseront les standards nationaux canadiens. Le tout effectué dans un bâtiment spécialement aménagé selon les meilleures pratiques de production « Lean Manufacturing » de l'industrialisation 4.0. Dès le lancement, la création de 9 nouveaux emplois est prévue. Le projet d'investissement s'élève à 1,1 M\$ et la MRC de Charlevoix est heureuse d'octroyer une contribution financière non remboursable de 100 000 \$ avec son Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN).

Rappelons que le **FRCN** a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d'une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. [La politique d'investissement et le formulaire de demande d'aide financière](#) sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

– 30 –

Sources :

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
khorvath@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6002